

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-108**  
**(District Bois-Joli)**

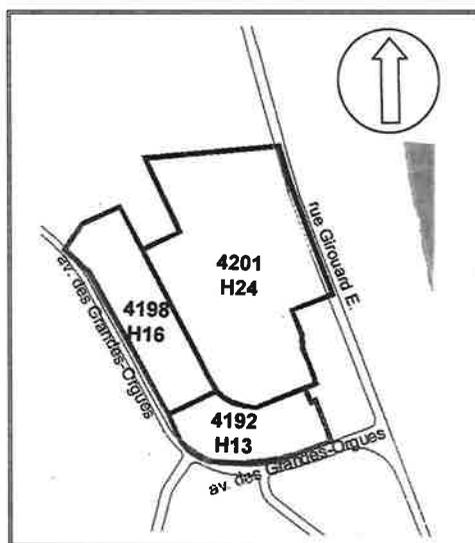
La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-108 par la résolution numéro 20-113 datée du 17 février 2020, tiendra une assemblée publique de consultation le **2 mars 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction de deux bâtiments résidentiels de 51 unités de logement chacun ainsi qu'un bâtiment résidentiel de 12 unités de logement sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de la rue Girouard Est.

Le règlement projeté vise à modifier le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4198-H-16;
- que la partie restante du territoire actuellement incluse dans ladite zone 4192-H-13 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone 4192-H-24;

Les zones concernées 4201-H-24, 4198-H-16 et 4192-H-13 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 19 février 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière